

Collectif des 33 hectares : des empêcheurs de bétonner en rond

Le collectif des « 33 hectares d'espace naturel à sauvegarder » dénonce le refus de communications d'informations et demande l'abandon du projet de circuit auto/moto sur l'ancien champ de manœuvres situé sur la commune de Cuis.

« **M**ALGRÉ nos demandes d'informations répétées, malgré l'affirmation publique d'un vice président de la CCEPC sur la libre consultation des documents, malgré les avis favorables de la commission nationale d'accès aux documents administratifs, la CCEPC persiste dans son refus de toute communication sur les études préalables menées sur l'ancien terrain militaire situé sur la commune de Cuis ». Les membres du Collectif « 33 hectares d'espace naturel à sauvegarder », opposés à la réalisation d'un pôle mécanique sur les anciens terrains militaires du 13e RG, n'en démordent pas. Ils veulent obtenir l'accès à toutes les études déjà réalisées en vue de la création d'un circuit auto-moto. Documents que la CCEPC se refuse à leur fournir, au prétexte qu'il ne s'agit pas d'un projet, mais d'une « idée ».

« Cette rétention d'informations aux citoyens est un véritable déni de démocratie », martèle Dominique Moïnault, membre du collectif. « Cela va à l'encontre du Code de l'Environnement qui accorde le droit à toute personne d'accéder aux informations relatives à l'environnement ».

Pour le Collectif, l'objectif est



Le collectif a lancé une pétition dès le mois de mars 2007 sur le site Internet : <http://139.lapetition.be> et a fait parvenir les 2.500 premières signatures au siège de la préfecture. Le sous-préfet recevra des membres du collectif le 21 mars prochain, après les élections.

de compiler ces documents « afin d'obtenir des éléments factuels pour pouvoir débattre sur le fond du dossier ».

Une idée, pas un projet

A leurs yeux, le site présenterait une richesse faunistique et floristique que l'actuel projet semble volontairement occulter. Et d'évoquer : « Un déni de l'intérêt environnemental de cette zone, en complète contradiction avec les études ornithologiques et botaniques des spécialistes locaux qui considèrent que cette zone est d'un intérêt faunistique

et floristique évident avec relevé de la présence d'espèces protégées ».

« On nous invoque une simple idée, alors qu'un seul dossier existe sur le site Internet de la CCEPC, alors que des études d'opportunité, faisabilité, juridique, financière et technique ont été faites et que, malgré l'absence de vote en conseil communautaire, les premières demandes de financement sont engagées », argumente Patrice Minet, autre membre du collectif. Subventions et botaniques des spécialistes locaux qui considèrent que cette zone est d'un intérêt faunistique

cette opération d'aménagement n'a pas encore été engagée.

Face aux 2.700 signataires de leur pétition demandant le respect de cette zone naturelle, il est en outre répondu que « le projet ne se fera peut-être pas, que ce serait un projet autour des sports mécaniques de Haute Qualité Environnementale ». Des réponses que le Collectif juge « versatiles et fluctuantes volontairement floues ».

Et Edwige Cestia de faire remarquer : « Nous avons aussi pu déterminer que le Scoter (Schéma d'organisation du territoire d'Ep

ernay et de sa Région) avait déjà été discrètement adapté pour intégrer ce projet de pôle mécanique. L'absence de clarté et de transparence de la CCEPC sur l'avancée du projet éraye et justifie nos inquiétudes sur la disparition programmée de ce poumon verdoyant à la sortie d'Ep

ernay. Les communes de Cramant, Cuis, Chavot, Montheleon, Chouilly, Pierry, Ep

ernay Sud seront directement impactées par ce projet de circuits ». Les habitants de Cuis se sont déjà positionnés, puisqu'ils se sont prononcés très massivement, contre.

Caroline Garnier